

# COMMUNE de SCIENTRIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 28 MAI 2015

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

**Présents :** MMES BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, MOSCARDINI Christelle, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea, PINGET Philippe, REMY Alain

**Absents :** M

**Absents excusés :** MMES MARECHAL Edwige, NAVILLE Catherine

**A donné procuration :** MME LANOVAZ-DETURCHE Valérie

Monsieur Jean-François BARRAU est nommé secrétaire de séance.

### 1. Approbation des tarifs pour les activités jeunesse avec la commune d'Arenthon :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les tarifs appliqués par le service enfance jeunesse d'Arenthon, pour les activités jeunesse auxquelles les enfants de Scientrier peuvent participer, doivent être approuvés chaque année pour l'année scolaire, et cela en vue d'éventuelles modifications.

Quotient familial / Type activité	Quotient familial 1 0 à 750 €	Quotient familial 2 751 à 1 150 €	Quotient familial 3 ≥ 1 151 €
A	1,10 €/h	1,70 €/h	2,30 €/h
B	1,20 €/h	1,80 €/h	2,40 €/h
C	1,70 €/h	2,30 €/h	2,80 €/h

A : L'activité est réalisée sur place sans prestation spécifique

B : L'activité est réalisée sur place avec prestation, ou à l'extérieur de la commune sans prestation spécifique

C : L'activité est réalisée à l'extérieur avec prestation.

Pour les enfants de Scientrier, les tarifs ci-dessus s'appliqueront jusqu'au 31 août 2015 ; à compter du 1<sup>er</sup> septembre, il leur sera appliqué automatiquement le quotient familial 3.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les tarifs applicables à compter du 6 juillet 2015.

### 2. Erreur matérielle délibération 34/2015 du 30 Avril Prix d'achat du terrain concernant l'élargissement du Chemin Champs Rivollet :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°34/2015 du 30 Avril 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, suite à des négociations engagées avec les propriétaires des parcelles de terrains nécessaires pour le projet mentionné en objet, un accord a été trouvé pour l'acquisition des parcelles :

- B1179b d'une contenance de 22 m<sup>2</sup>
- B1278 d'une contenance de 29 m<sup>2</sup>
- B 1281 d'une contenance de 112 m<sup>2</sup>

Les frais d'arpentage sont à la charge de la Commune.

Cette transaction sera une cession gratuite (valeur du terrain : 1€ le m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité,

- Accepte cette transaction aux conditions énumérées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à faire toute démarche nécessaire afférente à ce dossier.

### 3. Subventions versées à des associations :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante des demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, octroie les subventions suivantes :

- Tiger's Club 250 €
- USEP Bonneville Pays Rochois 100 €

### 4. Tarifs service enfance jeunesse :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante une nouvelle tarification des prestations gérées par le service enfance jeunesse.

QUOTIENT FAMILIAL	½ heure périscolaire +TAP	Repas restaurant scolaire	Accueil loisirs mercredi a-midi	Accueil loisirs vacances
0 à 740 €	0,90 €	4,30 €	5,00 €	14,30 €
741 à 1132 €	1,15 €	4,80 €	6,00 €	16,80 €
1133 à 1622 €	1,40 €	5,30 €	7,00 €	19,30 €
1623 à 2132 €	1,55 €	5,80 €	8,00 €	21,80 €
≥ 2133 €	1,80 €	6,30 €	9,00 €	24,30 €
Hors commune		6,50 €	10,00 €	26,50 €
PAI		3,00 €		
Majoré		8,00 €		

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, 1 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour, accepte cette nouvelle tarification. Elle sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### 5. Décisions-devis :

- Wc handicapé salle polyvalente : en attente d'un 2<sup>e</sup> devis.
- Salle sous les commerces : le plan de travail a été cassé lors d'une location : un devis de remplacement est en attente ; l'assureur de la personne qui a loué prend en charge les frais.

### 6. Questions diverses :

- Inauguration restaurant scolaire le 01/07/2015.
- Aire de jeux vers le city-stade : Qualicité 20 221,16 € HT soit 24 265,39 € TTC.